

ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr.
Poste: 35 fr.
On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal...

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

10 Juillet 1884.

Chronique générale.

Le bruit court que la commission sénatoriale, chargée du projet sur la revision, ne commencerait son travail d'examen qu'après les vacances. Elle se bornera, avant les vacances, à la constitution de son bureau.

La commission du budget a terminé le budget de la guerre. Les membres de la commission se préoccupent du tableau des recettes du mois dernier, qui présente un large déficit.

La situation financière, comme on le voit, malgré les efforts des membres de la commission du budget, ne tend guère à s'améliorer.

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE ET LE 14 JUILLET.

Mardi, l'Académie de Médecine, après discussion, a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

L'Académie, estimant que la réunion d'un grand nombre d'étrangers à Paris, et l'agglomération de la population pourraient, dans les circonstances présentes, et même en l'absence d'épidémie, avoir de fâcheux résultats pour la santé publique, croit de son devoir de signaler le danger de cette agglomération.

On lit dans le Journal des Débats:

M. le ministre du commerce est venu dire à la Chambre, avec ce ton qui est une

invite à la confiance et aux applaudissements: « Jamais la santé de Paris n'a été meilleure, et, si le choléra arrive, il nous trouvera sur la brèche. » C'est peut-être là une très-belle manière d'entraîner le suffrage des hommes politiques; nous avons notre incompétence à cet égard. Mais cette façon de traiter l'hygiène fait sourire les médecins. Quand une épidémie se développe dans la place, la place est déjà prise. Il faut la défendre avant qu'elle soit envahie, et nous le répétons, la fête du 14 Juillet menace la sécurité publique. Si, à ce moment, il arrive des habitants des villes déjà contaminées, si ces personnes sont en état d'incubation cholérique, les germes de leur maladie trouveront dans l'agglomération un terrain très-favorable à leur développement.

Non-seulement des Parisiens sont contaminés, mais des provinciaux, des suburbains pourront disperser par toute la France des germes cholériques. »

ÉVÊQUE ET MINISTRE.

Nous lisons dans l'Univers, sous la signature si sympathique de notre jeune et distingué confrère, M. Pierre Veillot:

« Voici une chose qui vaut la peine d'être notée, et qui a été faite en un tour de main; M. Freppel a mis en échec M. le ministre de la guerre. Celui-ci voulait que la majorité votât sans discussion, sans examen, un projet de loi concernant le déclassement d'une partie assez considérable de l'enceinte fortifiée de Lyon. Déclasser, c'est démolir. La partie de l'enceinte démolie sera, d'ailleurs, dit-on, remplacée le plus rapidement qu'il se pourra par d'autres ouvrages militaires. La Chambre allait voter à l'aveuglette, comme elle l'a fait pour tant d'autres, ce petit projet gouvernemental, lorsque M. Freppel est venu poser au ministre de la guerre cette simple question: « Avant de nous demander le vote de ce projet, avez-vous pris l'avis du comité de défense? » — « Non! » a dû répondre le ministre; mais, a-t-il ajouté, « cela ne fait rien! » — « Comment, a répliqué M. Freppel, cela ne fait rien? C'est absolument indispensable, au contraire. Puisqu'il en est ainsi, je demande l'ajournement du débat. » La Chambre s'est rangée à cet avis, elle a approuvé l'ajournement haut la main, et le général Campenon est sorti de la salle des séances en bougonnant fortement. »

On lit dans la Liberté:

« Quelques journaux représentent comme accomplies les représailles dont il est question à la suite des incidents de Lang-Son, et comme acquis les gages qu'entend prendre la France. Il y a là une erreur qu'il importe de rectifier. Aucun ultimatum n'a été envoyé. Il est seulement parti ce qu'en langage diplomatique on appelle une demande de réparation. »

Trois jours seront laissés au Tsong-Li-Yamen pour prendre une décision et nous faire connaître sa réponse. Si cette réponse est évasive ou négative, un ultimatum sera envoyé et un délai de vingt heures seulement sera accordé à la Chine avant le commencement des hostilités.

Ce n'est pas M. Patenôtre, mais M. de Semallé, chargé d'affaires, qui remettra la demande de réparation. Un navire a été spécialement affrété pour lui porter les instructions précises du gouvernement français. »

On mande de Digne, 9 juillet:

M. Meirieu, ancien évêque de Digne, chevalier de la Légion-d'Honneur, est mort ce matin. Il était âgé de 84 ans. »

On télégraphie de Bordeaux, 9 juillet:

M. Pothier, directeur du Grand-Théâtre de Bordeaux, vient de se suicider après avoir adressé à M. Cordier, rédacteur en chef du Nouvelliste, une longue lettre que ce journal publiera ce soir. »

ALGER. — En présence de la menace de

l'épidémie, la ville d'Alger a décidé que les crédits de la commune alloués pour la fête nationale seront affectés aux secours et achats désinfectants.

Quant aux crédits concédés par le gouvernement pour les illuminations, on demandera de les affecter au même usage.

Une cérémonie imposante vient d'avoir lieu à Eymoutiers (Corrèze), pour les funérailles des lieutenants Colombani et Gaulaud, du 44<sup>e</sup> de ligne, tués par la foudre pendant qu'ils exécutaient une mission.

Toute la 48<sup>e</sup> brigade, installée au champ de tir de Beaumont, assistait aux obsèques. A sa tête était le général de Galliffet.

Les obsèques de M. Victor Massé, célébrées lundi matin, à dix heures, à l'église Notre-Dame-de-Lorette, ont été empreintes d'un grand caractère de simplicité.

Dès neuf heures, l'entrée de l'avenue Frochot avait été aménagée pour l'exposition du corps. Sur le cercueil on remarquait l'habit, l'épée et le chapeau de membre de l'Institut, ainsi que la décoration d'officier de la Légion-d'Honneur dont le défunt était titulaire.

Un peu avant dix heures, le cercueil a été placé sur un char de cinquième classe. Une compagnie du 431<sup>e</sup> d'infanterie de ligne a rendu les honneurs militaires, puis le cortège s'est mis en marche se dirigeant vers l'église Notre-Dame-de-Lorette.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Guillaume, président de l'Académie des Beaux-Arts; Ambroise Thomas, membre de l'Institut, directeur du Conservatoire de musique; Massenet, Ludovic Halévy, vice-président de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques; Saint-Saëns et Perrin.

Le deuil était conduit par M. Philippe Gille, gendre du défunt.

Pendant la messe dite par M. l'abbé Demanasse, la maîtrise, renforcée de trente artistes des chœurs de l'Opéra, et tour à tour dirigée par MM. Cohen, Marmontel et

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC. Deuxième partie.

La vieillesse de cette pauvre femme n'était qu'une éternelle plainte, une éternelle défiance...

— Ah! c'est vous, mademoiselle Delino? fit M. Derrien, en fixant sur la jeune fille de petits yeux gris et perçants.

Et sans être le moins du monde émue de la froide rougeur de Marthe, sans même remarquer l'expression candide, affectueuse de son regard, elle ajouta d'une voix quelque peu chevrotante:

— Dès ce soir, je vous donnerai un petit règlement, il vous indiquera ce que nous ferons jour par jour, heure par heure; car, vous devez le concevoir, mademoiselle, à mon âge, on tient à ses habitudes.

Puis, raffermissant sa voix: — Oui, fit-elle, les douleurs me retiennent cloûée sur ce fauteuil; mais si on croit que je n'ai pas toute ma tête!... toute ma volonté!... Oui,

oui, mademoiselle, je veux, avant tout, trouver dans mon entourage de la docilité, de l'empressement...

Cette voix autoritaire dans ce corps débile, dans cette ombre, dans cette pauvre épave déjà tant ballottée par les fets de la vie, et qui, bientôt, allait aborder à l'éternel rivage, surprit profondément Marthe.

— Mais, madame, répondit-elle, je serai ici à vos ordres. Ma seule pensée sera de complaire à vos désirs, de vous égayer, de vous distraire.

Cette réponse soumise adoucit quelque peu M. Derrien. Ses lèvres décolorées ébauchèrent un sourire; puis, de sa main ridée, indiquant la pendule à sa lectrice:

— Voici midi! Approchez cette petite table, mademoiselle. C'est l'instant où je commence ma partie de piquet.

Pauvre Marthe! elle avait les cartes en horreur! Le piquet, la lecture d'arides journaux ou des baux de ferme, l'énumération détaillée des nombreuses fautes du personnel de l'hôtel... et puis encore le long, l'interminable, l'horrible piquet.

Voilà quelle sera désormais la vie de l'enfant ardente et généreuse.

Que de fois la pauvre Marthe devra mettre la main sur son cœur, pour y contenir toutes ses aspirations, et les sentir se débattre comme des ailes. Qu'il était pénible de refouler ainsi ses élans de

jeunesse, de les étouffer sans pitié!

Jeune, M. Derrien avait vécu pour le monde, se grisant de vanités. Elle était l'astre des salons; et quand, avec les cheveux blancs, elle dut passer à l'état d'étoile filante, ce fut un désespoir. Au lieu de quitter dignement le monde qui la délaissait, elle lui fit les concessions les plus lâches, sacrifiant des sommes folles à ses parures, s'enfermant de longues heures avec un coiffeur habile, afin que celui-ci teintât en ébène sa chevelure grisonnante, et rendît la fraîcheur de vingt ans à son visage ridé.

Plus tard, les infirmités la retirèrent au logis, et cette femme conservant, dans son esprit frivole, toutes ses vanités de jeunesse, devint le martyr de ceux qui l'entouraient.

Elle n'avait pas compris la dignité de la vieillesse. A défaut de beauté, le vieillard doit avoir la bonté. C'est sa coquetterie; c'est son charme irrésistible.

Qu'il eût été facile à ce pauvre être futile de remplacer sa cour d'autrefois par un cortège de malheureux.

De beaux yeux d'enfants brillants de plaisir, et levés sur les siens, des regards émus de mères reconnaissantes, lui eussent donné un bonheur plus intense que les folles joies tant regrettées.

Mais, hélas! la richesse, ce manteau d'or, aux plis parfois si lourds, avait entouré son cœur d'une sorte de cuirasse métallique, inattaquable aux

larmes et aux douleurs d'autrui.

Quelles sombres journées connut Marthe dans le luxueux appartement où se dépensait sa vie, écoulant, avec une patience angélique, les plaintes et les regrets de sa vieille maîtresse. Ce cœur aigri était mécontent de tout et de tous.

Oui, Marthe souffrait moralement et physiquement.

Ses vingt ans durent respirer sans cesse l'air enfermé qu'aiment les vieillards; l'ardeur généreuse de sa pensée dut s'éteindre sous les douches glacées de l'esprit égoïste et défiant de M. Derrien.

Elle était lasse, lasse à en mourir de cette stagnation des idées, lasse de son long repos.

Alors, comme le voyageur épuisé par un aride chemin, elle réparait ses forces en lisant un verset de l'Évangile.

Ce livre, c'était l'oasis, la source rafraîchissante. Marthe le refermait toute rassérénée; et son âme, reposée par cette halte sous le palmier divin, se remettait à cheminer courageusement sur la route du sacrifice et du dévouement.

Pour ses rares visites rue Jacob, la jeune fille prenait son visage le plus souriant; mais Lucienne ne s'y trompait pas. Elle lisait dans les yeux de Marthe, dans ses yeux qui ne savaient pas feindre, une tristesse résignée, mais profonde.

Alors, elle suppliait son enfant de quitter M. Derrien, de vivre au soleil, au grand air...



Martin; ce dernier, maître de chapelle, a interprété, suivant le désir du défunt, les chants liturgiques.

Après l'absoute, donnée par M. l'abbé Laureçon, l'inhumation a eu lieu au cimetière Montmartre.

Aucun discours n'a été prononcé.

La déclaration monarchique que nous avons publiée dans notre numéro d'avant-hier est reproduite par toute la presse et est l'objet de bien des commentaires.

Le *Constitutionnel* dit que cette communication a été adressée « d'Angers » à l'*Univers* et à quelques journaux royalistes de province.

Dans le *Figaro*, M. de Grandlieu pose les questions suivantes sur les auteurs de la déclaration :

« Quels sont ces catholiques, quels sont ces royalistes? Qui les a choisis? Qui leur a donné mandat? Quels titres ont-ils pour dicter des conditions à M. le comte de Paris et pour régler à eux seuls le programme de la monarchie? »

Le *Monde* s'exprime de la manière suivante :

« Quelques esprits s'émeuvent de cette déclaration; il n'y a vraiment pas de quoi. Qu'y a-t-il dans cette pièce qui ne se lise tous les jours dans tous les journaux catholiques, et depuis de longues années? Quant à nous, nous y reconnaissons volontiers la plupart des idées et des principes que le *Monde* a constamment préconisés et défendus. Qui ne sait que si la Monarchie légitime vient à être rétablie, elle aura parmi ses partisans les plus dévoués, à côté de royalistes encore tout imbus de libéralisme et de parlementarisme, d'autres royalistes, complètement revenus de ces illusions et de ces chimères, et fermement convaincus que la restauration de l'ordre social chrétien, poursuivie avec prudence, sagesse et tact, peut seule rendre à la France la prospérité, la paix et une grandeur dignes de son glorieux passé. Entre ces deux groupes, ou pour mieux dire entre ces deux écoles, il y aura donc probablement émulation et rivalité d'influence. Mais cette lutte inévitable, et d'ailleurs pacifique, n'est pas le devoir le plus urgent: commençons d'abord par travailler au rétablissement de la Monarchie légitime qui, grâce à Dieu, nous offre déjà de nombreuses et larges garanties dont les plus exigeants peuvent se contenter. Ne faisons pas les difficultés mal à propos: prenons le bien que Dieu nous donne et attendons de sa Providence l'achèvement de son œuvre. A chaque jour suffit sa peine, dit l'Évangile. »

Le *Pas-de-Calais* dit:

« Les catholiques ne songent à imposer de programme à personne, mais personne ne peut leur contester non plus le droit d'en arrêter un et de s'engager à le soutenir. Ils n'ont pas fait autre chose. »

Les royalistes catholiques de France imitent l'exemple des catholiques belges. Ils

songent avant tout, par l'adoption d'une ligne de conduite nettement tracée, à se débarrasser du gouvernement révolutionnaire actuel, en évitant, s'ils le peuvent, de retomber dans les aberrations et les impuissances du parlementarisme. Et ils n'ont pas plus l'intention de discuter les droits de M. le comte de Paris à l'héritage politique de M. le comte de Chambord que les catholiques belges n'ont prétendu discuter les droits au trône du roi Léopold. »

Le *Pays* :

« Qu'est-ce que tout cela veut dire? »

« Nous avouons franchement que nous n'y comprenons rien, et l'*Univers* ne fera pas mal de commencer les révélations qu'il promet, pour qu'on y voie clair un peu. »

« Le manifeste est-il une œuvre collective ou bien une œuvre individuelle? »

« Et de qui? »

« Voilà ce qu'il importe de savoir, car il est difficile d'admettre que l'*Univers*, journal sérieux et grave, se soit fait simplement l'écho d'une fantaisie qui aurait traversé la cervelle d'un simple professeur à l'Université catholique d'Angers. »

« De plus, il ne serait pas inutile de demander à l'*Univers*, et à titres de renseignement, si les doctrines de M. le comte de Chambord, recueillies dans sa correspondance, et qu'on voudrait imposer à M. le comte de Paris, comportent la résurrection du drapeau blanc? »

« Parmi toutes les doctrines de M. le comte de Chambord, celle qui lui était la plus chère, celle pour laquelle il fut absolument intraitable, fut la doctrine du drapeau blanc. »

« Est-elle comprise dans le bréviaire qui doit réciter désormais M. le comte de Paris? »

« Si oui, c'est à dire franchement. »

« Si non, cela indiquerait que dans les doctrines de M. le comte de Chambord le choix est facultatif, et que l'on peut en prendre et en laisser. »

« En pareil cas, le Manifeste publié par l'*Univers* perdrait considérablement de son radicalisme, et, par contre, n'aurait plus de raison d'être. »

« Sans avoir l'intention de nous mêler à cette discussion véhémement, nous croyons avoir le droit de demander à l'*Univers* de s'expliquer plus nettement. »

« Cela en vaut la peine et regarde tout le monde, puisqu'il s'agit d'une modification essentielle à introduire dans le programme politique et religieux. — PAUL DE CASSAGNAC. »

L'*Anjou*, reproduisant la déclaration, la fait suivre de la note suivante :

« Nous n'avons pas besoin de faire remarquer à nos lecteurs que cette déclaration est conforme aux principes que l'*Anjou* a défendus dès le premier jour de son apparition. Mais préoccupés des moyens d'action non moins que des principes, nous sommes aussi fermement convaincus que, pour livrer un assaut suprême à la République qui nous opprime, ce n'est pas trop de toutes les forces conservatrices du pays, rapprochées et groupées sur le terrain de l'union électorale. »

Le même journal d'Angers a reçu à cette occasion la lettre suivante :

Orléans, le 7 juillet 1884.

Monsieur le Rédacteur,

« Je ne doute pas que vous insériez dans l'*Anjou* la déclaration très-grave, mais très-légitime, reproduite par l'*Univers* du 6 juillet 1884. »

« Mais ce qui me surprend, c'est l'exaspération du *Figaro* à propos de cette déclaration essentiellement catholique. »

« Tout ce qu'elle renferme ne peut avoir que l'approbation des gens qui veulent le relèvement de la France. »

« On y reconnaît les droits de Monseigneur le comte de Paris au trône de France. »

« On y affirme les principes de la monarchie chrétienne. »

« On y constate la doctrine de la représentation nationale. »

« Enfin on y signale « les dangers de certaines fictions parlementaires incompatibles avec tout esprit de suite dans le gouvernement, et qui réduisent la souveraineté à n'être plus que le jouet des souverains aveugles ou passionnés. »

« Toute cette affirmation est logique et patriotique. »

« C'était le programme de M. le comte de Chambord; pourquoi ne serait-ce pas celui de M. le comte de Paris? »

« Le *Figaro* parle de manœuvre; il n'y a pas de manœuvre, il y a un programme. Je suis porté à dire que les confidentiels les plus autorisés du comte de Chambord approuvent intégralement ce programme. Je vais plus loin: il est probable qu'ils sont les rédacteurs de cette déclaration. »

« Il est donc burlesque de qualifier cet acte de manœuvre tortueuse. La seule manœuvre, c'est l'attaque du *Figaro*. »

« Qu'on relise la correspondance officielle du prince enseveli à Goritz; qu'on la rapproche de l'Encyclique de Léon XIII sur le principe de l'autorité, et des écrits du cardinal Pie, bon juge en pareille matière, et de tout ce qu'a dit et écrit M. Lucien Brun, le plus éminent champion de la cause catholique et monarchique, et l'on se convaincra que cette fameuse déclaration résume le vœu le plus cher des catholiques français. En pareille circonstance, ces derniers ont voix au chapitre, ils ont le droit et le devoir de publier la formule résumant leurs aspirations. Je ne vois pas les objections qu'on peut faire valoir contre de pareilles doctrines. »

« Le *Figaro* termine sa diatribe par une insinuation odieuse contre l'*Univers*, il regrette « qu'on ne se soit pas assuré de l'appui désintéressé de ce journal. »

« Cette sottise n'atteint pas l'*Univers*. »

« Ce journal n'est pas à vendre. Ceux qui le dirigent savent trop que la véritable richesse d'un journal catholique est son intrépidité à soutenir la doctrine catholique, et à la soutenir en toute circonstance, sans se préoccuper du déplaisir qu'ils procureront à certaines personnes. »

« Les situations les plus nettement tranchées sont toujours les plus opportunes et les plus chevaleresques. »

« Veuillez agréer, Monsieur, la nouvelle

assurance de mes sentiments les plus dévoués.

» Vicomte G. DE CHAULNES. »

## LE CHOLÉRA.

Grenoble, 9 juillet. — Hier, une dame, arrivée de Toulon, est morte du choléra à Grenoble.

Aix, 9 juillet. — Il y a eu hier trois décès cholériques.

Toulon, 9 juillet. — La ville compte à peine, à cette heure, 25,000 habitants. Il y a eu, en vingt jours, 170 victimes.

Hier, 8 juillet, de minuit à minuit, 12 décès.

6 décès de hier soir six heures à ce matin dix heures.

À la prison maritime de Toulon, malgré les précautions prises par le docteur Chabaud, l'épidémie commence à sévir. On a expédié à l'hôpital central le surveillant en chef des travaux, malade, ainsi que sa femme. On craint d'autres cas. On compte pour Toulon, depuis le commencement de l'épidémie, 462 décès auxquels il convient d'ajouter ceux survenus à l'hôpital maritime de Saint-Mandrier et aux environs de Toulon.

Marseille, 9 juillet. — La moyenne des décès est de 4 par heure.

Depuis hier soir huit heures jusqu'à ce matin huit heures, il y a eu 7 décès cholériques.

Depuis ce matin huit heures, il y a eu 6 décès; les malades ont été emportés au Pharo; deux sont morts en route.

On distribue sur la voie publique l'avis suivant, signé Gras, conseiller municipal:

« L'heure est critique. À l'épidémie contagieuse viendront bientôt se joindre pour les travailleurs les tortures de la faim. Le gouvernement nous a accablés à une lugubre situation. »

« Travailleurs, chambres syndicales, cercles, groupes, nous vous convions, dans l'intérêt du salut public, à nous adresser des délégués, pour que nous puissions prendre ensemble les résolutions viriles qu'exigent les circonstances. »

Le lycée de Marseille est presque entièrement abandonné. On a clôturé les cours de mathématiques spéciales, philosophie, rhétorique.

Le cours de Saint-Cyr est encore suivi par quelques externes.

Espagne. — On signale de nouveaux cas de choléra en plusieurs villes.

Italie. — Il y a eu des décès cholériques à Rome, Vérone et Viaticum.

Allemagne. — Deux cas de choléra à Constantz, duché de Bade.

Pendant les grandes chaleurs, et principalement depuis l'apparition du choléra en France, les célébrités médicales prescrivent le thé chaud coupé avec du rhum; nous recommandons les excellents rhums de la mai-

— Tu es pâle, disait-elle, que ça fait pitie.

Marthe remuait lentement la tête.

— Quatre ans encore, répondait-elle d'une voix douce; et Louis aura passé tous ses examens.

— Mais tu fais plus que force, ma pauvre Marthe; pourras-tu aller jusqu'au bout?

— Je l'espère, et je le demande à Dieu.

V

Le cœur humain est un mystère étrange: l'univers ne peut lui suffire, et une faible créature, une jeune fille, un roseau, le remplit à ce point que, loin de l'être aimé, tout lui est souffrance. La nature lui paraît sans beauté, le soleil sans éclat.

Sages! oui, bien sages, ceux qui dirigent cette puissance de tendresse vers les choses grandes et utiles.

Yves, tout pensif, et regrettant l'imprudence de son rêve, songeait ainsi, tandis qu'un attelage de mules l'emportait, rapidement, de Mexico à l'hacienda de Maxime Langy.

Si le jeune homme avait connu toutes les épreuves dont Marthe venait d'être accablée, comme il fut resté en France; mais la vie a parfois des ironies cruelles; et, pendant que M<sup>lle</sup> Delphine quittait les Platanes, et s'établissait, en pleurant, dans une sombre maison de la rue Jacob, Yves abordait à la Vera-Cruz.

Quelques jours après, il arrivait à Mexico, et

nous le retrouvons sur le chemin de l'hacienda.

Les mules caparaçonnées de glands rouges, de grelots d'argent, obéissaient au long fouet du conducteur. Leur trot sonnait sur la route poudreuse. L'air était d'une transparence diaphane; et, de chaque côté du chemin, s'élevait une végétation touffue et odorante. Déjà le soleil dardait en flèches de feu sur les bois d'orangers et de palmiers, sur les cèdres et les figuiers sauvages. Un monde d'oiseaux, au plumage d'un éclat métallique, volait d'un arbre à l'autre, avec un battement d'ailes si vif, que l'œil ne le percevait pas. On eût dit une pierre précieuse, ou bien encore une fleur éclatante traversant l'espace.

La route était calme, silencieuse. De loin en loin, cependant, se dessinait une silhouette d'homme: pâle ou planteur.

Le Mexicain apparaissait au milieu du feuillage, la tête couverte du *sombbrero* et le *puncho* flottant sur les épaules.

Çà et là, un misérable village dressait ses maisons basses entre les palmiers gigantesques, et les puissants chènes-liège.

N'y eût-il que dix maisons dans un bameau, la taverne s'y trouvait; et, par la porte entr'ouverte, Yves apercevait les hommes attablés, jouant aux cartes, buvant du rhum, et le revolver à la ceinture, tous prêts à terminer, d'un coup de feu, leur violente querelle,

ils discutaient avec animation; et l'hôtesse, drapée dans des loques sordides, les regardait en souriant, et en fumant une cigarette.

Puis, cette vision de jeu, de presse, de colère, évanouie, la route redevenait paisible.

On ne voyait plus que quelques buffles galopant dans la direction des cimes bleuâtres; et l'oreille ne percevait pas d'autres bruits que le cri perçant de l'oiseau-moqueur, le bruissement éternel des torrents, et les coups de hache du bûcheron mexicain, faisant tomber les érables, les dattiers et les cèdres dans les forêts séculaires.

Les mules trottaient toujours. On approchait.

Le cœur d'Yves battait violemment. Il se rappelait les lettres de Maxime, son enthousiasme lorsqu'il parlait de sa femme si jeune et si belle, et il tardait au voyageur de voir, par lui-même, le bonheur de son ami, de serrer sa main loyale et si chère.

L'hacienda apparut enfin. C'était un nid de verdure, une maison à véranda et à balcons, ornée d'un fronton et de balustrade en santal découpé. Aux ogives, aux arabesques s'enchevêtraient des festons de lianes. La vanille se mêlait aux rosiers grimpants; et des liseros, à larges calices, tendaient leurs coupes à la rosée du matin.

Sur le seuil se tenait Maxime, vêtu de blanc comme un planteur, et le front abrité par un chapeau de paille à larges bords. Sa femme était à ses côtés. Elle était ravissante, cette Mercédès, l'œillet

rouge piqué dans ses cheveux noirs, la mantille de dentelle volant à demi son visage au teint mat, légèrement coloré, et l'éventail à paillettes dans sa main blanche et fine.

Tous deux attendaient impatiemment le voyageur. Maxime, sachant combien Yves avait souffert, désirait ardemment consoler son ami, aider à sa guérison par les distractions multiples que pouvait offrir un séjour à l'hacienda. Et Mercédès, dont le cœur était aussi bon que les yeux étaient beaux, se promettait de seconder son mari dans une mission vraiment charitable.

Tous deux parlaient d'Yves avec une véritable amitié, lorsque, brusquement, l'attelage s'engagea dans l'avenue.

— C'est Yves! c'est Yves! cria Maxime.

Bientôt il fut dans les bras du voyageur.

Tous deux se regardaient comme on étudie quelque chose de nouveau.

Tous deux se regardaient comme on étudie quelque chose de nouveau. Tu avais pris mon cœur d'un seul coup; et, depuis, toujours, il t'est resté fidèle.

Le bras passé sous celui de son ami, il l'entraîna vers Mercédès.

(A suivre.)

DU CAMPFRANC.



John Alvarès, planteur à Kingston, Jamaïque, vendus chez DOUESNEL, Epicerie Centrale, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur, depuis 2 fr. le litre et au-dessus selon qualité. — Thés noirs Souchong à 4 et 6 fr. le kilo.

**BULLETIN FINANCIER.**

Paris, 9 juillet.  
 Les baissiers semblent déjà se précipiter de la prochaine liquidation. Leurs intentions proviennent de la fermeté du marché du blé. D'autre part, les rentes montent malgré la nullité des affaires en spéculation.  
 Les Consolidés arrivés à 99 15/16 sans variations.  
 Le 3 0/0 ouvre à 76.05 et reste en clôture à 76.25 1/2; l'amortissable monte de 77.55 à 77.70; le 4 1/2 oscille entre 106.72 1/2 et 106.92 1/2 dernier cours.  
 La Banque de Paris est à 752.50, sans grandes variations.  
 Le Crédit Industriel et Commercial reste à 675 francs, sans changement.  
 Les obligations nous pouvons faire remarquer à nos lecteurs le mouvement de hausse que nous avons prédit sur l'Italien, il cote aujourd'hui 292.50 dernier cours, gagnant déjà 35 centimes sur hier.  
 Les obligations Ouest-Algérien 4 0/0 se traitent à 430 fr., ex-coupon au 1<sup>er</sup> juillet. Ces titres qui sont garantis par la garantie de l'Etat se recommandent à l'attention de l'épargne en quête de placements sûrs et rémunérateurs. A ce prix l'intérêt annuel produit par ces obligations est de 4.45 0/0 net d'impôts, non compris la prime d'amortissement.  
 La Banque de France cote 4,990 fr., en reprise sur hier.  
 Le Crédit Foncier regagne 5 fr. à 1,270. Les demandes sont suivies.  
 Les Obligations Foncières et Communales englobent au comptant une bonne partie de l'argent provenant des coupons détachés au commencement du mois. Parmi ces obligations, celles à lots attirent principalement l'attention du public qui y trouve non-seulement un placement des plus avantageux, mais encore des chances de remboursements et de lots. Aussi ces obligations d'ici peu regagneront l'écart qui les sépare du pair de 500 fr. et pour un simple motif c'est qu'on dehors des demandes journalières plus nombreuses, l'argent provenant des remboursements ou de lots se remploie sur les titres de même nature.  
 Les Chemins français suivent le mouvement de reprise: le Nord cote 1,652.50, le Lyon 1,187.50, l'Orléans 1,287.50, le Midi 1,145, l'Est 786.25, l'Ouest 820.

**CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.**

**L'ÉGOUT DE LA PLACE SAINT-NICOLAS.**

Les habitants du quartier Saint-Nicolas se plaignent depuis longtemps, mais en vain, des émanations putrides se dégageant, au grand détriment de la santé publique, d'une bouche d'égout qui est un vrai foyer d'infection.  
 Par ce temps de grande chaleur, quiconque passe sur la place se sent suffoqué par les miasmes pestilentiels qui s'en exhalent, et c'est à peine si les voisins osent ouvrir leurs fenêtres, dans la crainte qu'ils ont d'infecter leurs appartements.  
 Cet égout reçoit non-seulement les eaux ménagères et pluviales, mais encore, et à chaque heure du jour, les eaux sales provenant de la Blanchisserie saumuroise. Par suite du mauvais état du pavage de la rue de la Petite-Bilange et de la place Saint-Nicolas, les eaux nauséabondes s'arrêtent, stagnantes, à la porte et sous les fenêtres des maisons, et deviennent ainsi une cause permanente d'insalubrité.  
 Les désinfectants jetés, depuis quelques jours, ne produisent leur effet que pendant quelques heures; il faudrait ou déplacer l'égout, ou modifier son genre de construction et relever le niveau de la place.  
 Il suffit que la Loire atteigne la hauteur de 4<sup>m</sup> 60 au-dessus de l'étiage, ce qui arrive souvent, pour que toute la place soit submergée. Une pluie torrentielle d'une ou deux heures produit le même résultat. Ces fréquentes inondations n'ont pas seulement le grand inconvénient d'interdire la circulation et de baigner les rez-de-chaussées; elles nuisent dans les murs salpêtrés une humidité malsaine, qui devient pour les malheureux habitants un germe de maladies graves, que la science est le plus souvent impuissante à conjurer.  
 Devant les menaces du terrible fléau qui sévit à Toulon et Marseille, nous espérons que les membres de la Commission d'hygiène de Saumur, soucieux avant tout de la salubrité publique, porteront leur attention de ce côté et réclameront d'urgence l'assai-

nissement de ce quartier. Le Conseil municipal, si prodigue sur d'autres points de la ville, ne reculera devant aucun sacrifice, nous n'en doutons pas, dans celui-ci, ce qui touche à la santé des habitants étant une question de premier ordre et d'absolue nécessité.

Les orages continuent à passer sur notre région. Pendant toute la journée d'hier, le tonnerre a grondé au loin. Au soir, de gros nuages noirs, lançant des éclairs, ont contourné Saumur, sans cependant verser sur la ville une seule goutte de pluie. Mais, vers neuf heures et demie, le ciel est devenu en feu, et d'effroyants coups de tonnerre se sont fait entendre. La foudre a dû tomber en plusieurs endroits; nous n'avons pas entendu dire qu'elle eût causé des dégâts.

Pendant quelques minutes seulement, une trombe d'eau s'est abattue sur nous et a couché tous les blés; heureusement que cette nuée poussée par un ouragan des plus violents s'est éloignée aussi promptement qu'elle était venue. Jusqu'à minuit, l'orage n'a pas cessé de gronder. Ce matin, la température n'était nullement rafraîchie.

La foudre est tombée en divers endroits sans causer de graves dommages: rue de Poitiers; au Chardonnet, sur un jeune arbre dont toutes les branches ont été coupées, il ne restait ce matin que le tronc; rue des Moulins, une meunière a ressenti une forte commotion.

Un fait assez curieux s'est produit sur la route de Doué et prouve combien les effets de la foudre sont bizarres.

M<sup>me</sup> G... revenait de Rou, en compagnie de son beau-père, lorsque l'orage les surprit. Aucune habitation ne s'offrait à leurs regards, ils jugèrent plus prudent de continuer leur marche que de s'abriter sous les arbres.

Malgré cette bonne idée, M<sup>me</sup> G... se sentit tout à coup attirée par une force irrésistible, qui l'entraîna en avant pendant la durée d'une minute. Puis elle subit une commotion assez violente et tomba sans connaissance dans une flaque d'eau. La fraîcheur lui fit peu à peu recouvrer ses sens. Elle put alors constater que la foudre ne lui avait occasionné aucun mal; seul, son bras gauche était atteint d'un engourdissement assez prononcé.

Elle croit devoir la vie à un parapluie de soie qui l'abritait au moment du danger. Ce qui confirme cette opinion, c'est que le bas de son jupon a été littéralement brûlé par la foudre.

Avant-hier, l'orage a causé des ravages à Passavant: le fluide est tombé sur la maison du sieur Gaudicheau, charpentier, a pénétré dans son logis par la cheminée, a atteint l'horloge qu'il a disloquée et a brisé un pied de lit.

A la ferme de la Boissonnière, même commune, exploitée par le sieur Charbonnier, l'ouragan a enlevé la toiture d'une grange et l'a transportée sur les écuries à côté, sans briser beaucoup d'ardoises. Cependant les dommages s'élèvent à 500 fr. au moins.

La grêle est tombée pendant ce même orage et a détruit à moitié les espérances de la récolte sur une surface de 150 hectares environ. Les vignes ont le plus souffert, les blés sont couchés, mais on compte cependant sur cette récolte.

Les pertes s'élèvent à 25,000 fr. supportées par une centaine de propriétaires.

A Allonnes, l'orage a été d'une violence extrême; il y a eu de la grêle sur la partie haute de la commune, les vignes ont été très-abîmées dans cette contrée.

Par décret du 7 juillet 1884, le Président de la République a élevé dans la Légion d'Honneur, à la dignité de grand officier (état-major général), M. Thornton, général de division, inspecteur général permanent des remontes; 42 ans de service, 1 campagne. Commandeur du 30 juillet 1878.

Par décret du 7 juillet 1884, le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, a conféré la médaille militaire aux soldats dont les noms suivent:

- M. Platel, cavalier de manège à l'École de cavalerie; 26 ans de service, 2 campagnes.
- M. Ladignac, cavalier de manège à l'École

de cavalerie; 26 ans de service, 2 campagnes.  
 M. Marini, cavalier de manège à l'École de cavalerie; 26 ans de service.

**MONTREUIL-BELLAY.**

Les électeurs du canton de Montreuil-Bellay sont convoqués pour dimanche prochain afin de pourvoir au remplacement de M. Guionis, conseiller d'arrondissement décédé.

Un groupe important d'électeurs de chacune des communes de ce canton ont spontanément offert la candidature à M. Sigismond Morillon, avocat, propriétaire à Montreuil.

Cédant à des instances aussi pressantes, notre honorable concitoyen a accepté la candidature et vient de l'annoncer dans la circulaire suivante qu'il adresse aux électeurs de ce canton:

**CANTON DE MONTREUIL-BELLAY.**

**Election au Conseil d'Arrondissement.**

*Dimanche 13 juillet 1884.*

Messieurs et chers Concitoyens,

Mon père a été pendant vingt-cinq ans le conseil désintéressé de beaucoup d'entre vous, après avoir été leur notaire.

Pier d'un tel héritage, je me suis plu à entretenir de si anciennes relations avec ces mêmes personnes, qui s'en prévalent aujourd'hui pour m'offrir la candidature au Conseil d'Arrondissement, en remplacement du regretté M. Guionis.

J'avais d'abord décliné cet honneur. Mais en présence de la publicité donnée à ma candidature, je me résigne à faire le sacrifice de mon repos et de mes goûts devant ces témoignages de haute confiance.

Messieurs et chers Concitoyens,

Vous me connaissez pour la plupart. Mon existence s'est passée au milieu de vous, ce qui est la meilleure des professions de foi que je puisse vous adresser.

Si vos suffrages m'envoient au Conseil d'Arrondissement, vous pouvez donc être sûrs que, laissant de côté les questions irritantes de la politique, je me consacrerai exclusivement aux intérêts du canton de Montreuil qui m'est si cher.

Montreuil-Bellay, le 10 juillet 1884.

**S. MORILLON,**  
 AVOCAT.

**Ecole de Tir du 3<sup>e</sup> bataillon du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, à Saumur.**

PUPILLES DU BATAILLON SCOLAIRE.

Compte rendu de la 5<sup>e</sup> séance, le 10 juillet 1884.

Tir à 40, 12 et 15 mètres.

Tireurs .....	21
Balles tirées .....	426
Balles mises .....	82
Points obtenus .....	208
Résultat: 65.07 p. 0/0.	

Le Capitaine instructeur militaire,  
**G. DOUSSAIN.**

**LES BEAUTÉS DE L'ABSURDE.**

Sous ce titre, nous lisons dans le *Patriote de l'Ouest*:

« .... Tout le monde, à Angers, a pu voir sur le Champs-de-Mars ces deux jolis théâtres forains dirigés, l'un par M. Henri Daunay, l'autre par M. Marcketti. Vous croyez peut-être qu'il est pour les directeurs de théâtres de ce genre un moyen facile et agréable de diriger leurs entreprises. Erreur profonde.

» Pour diriger un théâtre forain, il faut que son propriétaire soit muni d'un livret de mendiant joueur d'orgue ou montreur d'ours. Ainsi, quand vous alliez voir les mystères du spiritisme chez M. Daunay, ou les anonymes chez M. Marcketti, vous ne vous doutiez guère que vous vous trouviez chez un mendiant montreur d'ours.

» Vous vous en seriez douté bien moins encore, si vous aviez su que chacun d'eux est citoyen français, électeur; et que de plus il est patenté et laisse chaque année une somme importante dans les caisses de l'Etat. Or, et c'est sur ce point surtout que je veux insister, voyez la singulière anomalie qui se produit.

» Le mendiant joueur d'orgue ou montreur d'ours n'est pas patenté; les directeurs de théâtres forains le sont bel et bien. Et voilà un citoyen dont on trouve l'argent fort bon à prendre et que l'on oblige à être porteur d'un livret ridicule qu'il est forcé de montrer à toute réquisition, bien que ce livret ne soit destiné qu'à des saltimbanques ou des mendiants qui ne sont pas redevables d'un sou au Trésor.

» C'est comme si on voulait forcer un honnête homme à être porteur d'un livret de forçat libéré ou de surveillé de la haute police.

» En vertu de son livret de montreur d'ours, M. Daunay, par exemple, ne peut donner de représentations dans une ville qu'avec l'autorisation expresse du commissaire central, et encore lui est-il formellement interdit de sonner aux portes pour demander l'aumône avant le lever et après le coucher du soleil.

» Voilà donc un industriel qui possède un matériel estimé à plus de 100,000 fr., qui emploie un personnel considérable, qui a des artistes payés fort cher, qui est, en un mot, un véritable directeur de théâtre, et qu'on force à être porteur d'un mauvais papier lui interdisant la mendicité pendant plusieurs heures de la journée!

» Est-ce assez ridicule! assez grotesque! assez bête!

» Quand on pense qu'il y a des ordonnances spéciales sur ce point et des fonctionnaires chargés de les appliquer, on rougit de la stupidité humaine.

» C'est que vous auriez tort de croire que ce livret n'est qu'un vieil instrument dont on ne se sert plus. A la dernière foire du Trône, à Paris, M. Marcketti fut prévenu qu'il ne serait plus autorisé à donner ses représentations s'il n'était pas muni de son livret de mendiant montreur d'ours.

» Ajoutons que tandis que les directeurs des théâtres forains sont obligés d'avoir en leur possession des livrets dont nous venons de parler, leurs employés n'en ont nullement besoin.

» Tout cela ne constitue pas sans doute une question très-palpitante et pleine d'actualité, mais ce sont choses à raconter, parce qu'elles donnent la mesure des mille ridicules qui existent encore dans l'organisme administratif, à quelque point de vue qu'on puisse se placer.

**LES CRIEURS DE JOURNAUX**

M. le maire de Besançon vient de prendre un arrêté dont nous extrayons le passage suivant:

« Nous, maire de Besançon, chevalier de la Légion d'honneur,

» Considérant que dans le but d'exciter la curiosité publique, certains colporteurs de journaux se livrent dans la rue à de bruyantes manifestations au moyen des cris réitérés ou de commentaires extravagants;

» Considérant que l'annonce du journal par son titre est légitime, mais qu'il n'en est pas de même des abus auxquels se livrent les crieurs qui ont pour but d'obséder les passants et de nuire à la tranquillité publique;

» Arrêtons:

» Art. 1<sup>er</sup>. Il est interdit aux colporteurs de journaux d'annoncer la vente de ces journaux sur la voie publique autrement que par l'indication de la feuille elle-même et de son prix.

» Art. 2. Le colportage et l'annonce des journaux ou autres écrits ne pourront avoir lieu du 1<sup>er</sup> avril au 4<sup>er</sup> octobre après huit heures du soir, et du 4<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> avril après six heures du soir.

» Art. 3. Les contrevenants seront poursuivis devant le tribunal compétent pour l'application de la pénalité prévue.

**PLACE DE LA BILANGE**

**THÉÂTRE A. DELILLE**

Direction: HENRI DAUNAY.

Tous les soirs, à 8 heures 1/2,

**GRANDE REPRÉSENTATION VARIÉE**

JEUDI ET DIMANCHE, A 3 HEURES

**Matinées Infantines.**



BIBLIOGRAPHIE

Le Jeune Age illustré commence, dans son n° 184 du samedi 5 juillet 1884, la série des articles qu'il a annoncés sur les Illustrations françaises. Le but de ces articles est de faire connaître les inventeurs ou savants français auteurs ou collaborateurs des découvertes dont le monde entier éprouve les bienfaits, et dont un trop grand nombre ont fait la gloire ou la fortune d'étrangers. C'est Denis Papin qui ouvre la série. Dans ce même numéro, suite du roman de caractère Orgueil et repentir. Les épreuves de la jeune orgueilleuse commencent. Elle arrive dans la maison où elle doit remplir l'office de gouvernante. Des domestiques la reçoivent. La chambre délabrée où ils l'installent lui font déjà regretter le confortable appartement qu'elle vient de quitter. Quatre dessins remarquables par l'expression fixent les scènes de ce chapitre. Courrier des enfants sur Jeanne d'Arc. Quelques particularités de son histoire sont signalées aux enfants. Une visite aux Ambriers, très-intéressante causerie avec une poésie provençale et traduction. Le blé sarrasin, petit conte d'Andersen. Anecdote et C'est Honteux, courte pièce de vers. Combinaisons et problèmes.

Abonnement: un an, 40 francs, chez M. Palmé, 76, rue des Saints-Père. Un numéro, 45 centimes.

La 8<sup>e</sup> série de L'ALLEMAGNE ILLUSTREE vient d'être mise en vente par l'éditeur Jules Rouff. Elle achève l'étude de la Prusse Rhénane, et commence celle de la province de Brandebourg dont elle passe en revue les cours d'eau et canaux, les voies ferrées, les télégraphes, les forteresses, en indiquant la répartition des troupes dans cette province.

Outre une excellente carte du Brandebourg, cette 8<sup>e</sup> série contient quatre gravures représentant la place de Trèves, le panorama de Berlin, la forteresse de Spandau et la façade du château royal à Berlin.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes. PARISSANT TOUS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13; un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 171. Le Cambodge vendu par Norodon. La loi militaire. Grava nouvelle! Les traités Ferry. Le conseil municipal de Paris. Conseils municipaux républicains. Le Choléra! Taisez-vous, un... x! Charcos, maire d'Eu. L'enfant à la jambe de bois. Conseils et Recettes.

Le triomphe des conservateurs se manifeste partout, et chaque jour nous annonçons un succès nouveau pour les idées que nous défendons. En Belgique, nos voisins doivent à la presse l'éclatante victoire qu'ils viennent

de remporter. Imitons-les. Distribuons à profusion les bonnes publications, là est le salut. La Lanterne d'Arlequin est une œuvre courageuse et facile à répandre. Nous la recommandons à tous les ennemis de la république et des républicains.

LA MUSIQUE POPULAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Bureaux: Boulevard St-Michel, 78, Paris.

Abonnements: Un an, Paris 12 fr. — Départements, 14 fr. — Un numéro: 25 centimes.

Sommaire du n° 142.

TEXTE. — M<sup>lle</sup> Rémy, par Alphonse Baralle. — Les œuvres dramatiques de Berlioz, par A. Boutarel. — Revue musicale, par A. Baralle. — La musique et les théâtres de Paris en 1790, par E. Grégoir. — Société nationale de l'encouragement au bien, par G. Ludger. — La Muse britannique, par L. Melbourne. — Assemblée générale des artistes dramatiques. — Les concours annuels du Conservatoire. — Revue des concerts, par Rhemour. — Nouvelles diverses.

MUSIQUE. — Marche des Bardes de Henri Herz (suite et fin). — Dernière pensée musicale de M. Ch. de Weber. — Les Cloches du soir, mélodie de M. H. de Casper.

ILLUSTRATION. — Portrait de M<sup>lle</sup> Rémy, de l'Opéra-Comique.

Tout abonné recevra gratis en prime:

Douze francs d'ouvrages ou gravures à choisir dans les catalogues qui seront envoyés franco et gratuitement, avec un numéro du journal, à toute personne qui en fera la demande à l'administration, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

LE MONDE DU PROGRÈS

Paraissant deux fois par Mois

ABONNEMENT D'UN AN: 8 FRANCS

Le but de cette Revue est de défendre les intérêts de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce; de vulgariser les Sciences, et de procurer à l'esprit des délassements agréables. Nous engageons vivement nos lecteurs à demander par lettres affranchies, 34, Faubourg Saint-Honoré, PARIS, un numéro spécimen de ce journal qui leur sera envoyé gratuitement.

SOMMAIRE DU DERNIER NUMÉRO:

L'Électrolyse dans la teinture. P. Fournier. L'Absinthe. J. Vignoneux. Un Visito au Creusot. C. Maïs. Causerie astronomique. G. Orléans. Le Luxe. J. Dangeville. L'Effet d'une lettre. E. Méroni. Chronique théâtrale. E. Norbert. Notes parisiennes. J. Hermès.

LES FRÈRES MAHON médecins spécialistes des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, taie, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Départ à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, APRÈS DÉCÈS

Le dimanche 13 juillet 1884, à une heure après midi,

A Saumur, rue de Fenet, n° 49, au domicile de M. PASQUET.

Il sera vendu:

Batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, fûts et bouteilles vides, différents outils de maçon;

Chaises, tables, placard-buffet, commode, armoire en noyer, huche, table de nuit;

Bois de lit, couettes, matelas, draps, couvertures, couvre-pieds, édredons, traversins, oreillers, garde-robe pour homme, trois montres en argent, un revolver bull-dog, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION, (597)

ON DEMANDE un concierge. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE VIN ROUGE

Récolte 1883.

S'adresser, au Coudray, à M<sup>me</sup> DU BAUT, propriétaire. (508)

A LOUER UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Rémise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER POUR la Saint-Jean 1885, BEAU ET VASTE MAGASIN

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M<sup>me</sup> DUPUY-LÉBRETON, même rue. (86)

M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

A VENDRE

Un BEAU COMPTOIR neuf, avec rayon en dessous. Longueur 4 mètres. S'adresser au bureau du journal.

Prime gratuite de CENT FRANCS

Offerte à tout abonné d'un an au JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis (29<sup>e</sup> ANNÉE)

PARIS, 18, RUE DAUPHINE.

Le Journal des Campagnes doit son succès à la grande variété des sujets qu'il traite: agriculture, horticulture, viticulture, élevage, jurisprudence et économie rurales, cours authentique des denrées et des fonds publics, etc.

Prix de l'abonnement: Six francs par an.

Pour recevoir la prime de CENT FRANCS, adresser la quittance d'abonnement à M. le directeur de l'Assurance Financière, 3, rue Louis-le-Grand, à Paris, qui la renvoie avec une police remboursable à Cent francs, par tirages mensuels. Le remboursement est garanti par les fonds de capitalisation s'élevant à 18,347,000 francs et constitué en rentes françaises, obligations foncières, prêts hypothécaires et immeubles. (477)

LETTRES

sur

LE BEAU EN LITTÉRATURE

Quatrième édition,

Par M. l'Abbé MÉRIT, curé de Saint-Pierre.

En vente chez MM. DEZE et JAVAUD, libraires, rue Saint-Jean, Saumur.

A la Librairie JAVAUD, à Saumur:

Grande Culture de la Vigne Américaine 1881-1885

Par M<sup>me</sup> la duchesse de FITZ-JAMES

Tome I<sup>er</sup>. — GRANDE CULTURE DE LA VIGNE AMÉRICAINE

Troisième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée.

Prix: 2 fr.; par la poste, 2 fr. 25.

Tome II. — ENQUÊTE EN AMÉRIQUE ET EN FRANCE

Deuxième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée.

Prix: 1 fr. 50; par la poste, 1 fr. 70.

Tome III. — MANUEL PRATIQUE DE VITICULTURE AMÉRICAINE

Troisième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée.

Prix: 1 fr.; par la poste, 1 fr. 20.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 JUILLET 1884.

Table with 4 columns: Valeurs au comptant, Clôture préc., Dernier cours. It lists various financial instruments like Est., Paris-Lyon-Méditerranée, Orléans, and various bonds.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Table showing train schedules for Ligne d'Orléans and Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884). It details departures and arrivals for Saumur, Montreuil-Bellay, Thouars, and Poitiers.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.